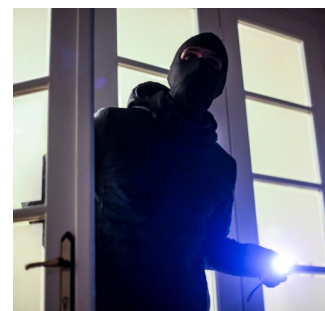




**Communiqué de presse de la direction régionale
de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté - Mai 2023**

Des cambriolages de logements moins fréquents en Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions métropolitaines les moins touchées par les cambriolages et tentatives de cambriolages de logements, avec 3,9 enregistrements pour 1 000 logements en 2022. C'est également la région où le nombre de cambriolages a le plus diminué au cours des six dernières années. Les communes les plus aisées enregistrent relativement plus de cambriolages, celles disposant d'un parc important de résidences secondaires sont généralement moins touchées.

La 3^e région la moins cambriolée de métropole

En Bourgogne-Franche-Comté, 6 200 **cambriolages et tentatives de cambriolages** ont été enregistrés par la police et la gendarmerie nationale en 2022. Faisant souvent l'objet d'une plainte pour des questions d'assurance, ils sont moins nombreux que d'autres faits enregistrés comme les « destructions et dégradations volontaires », les « coups et blessures volontaires » et les « vols sans violence contre les personnes ».

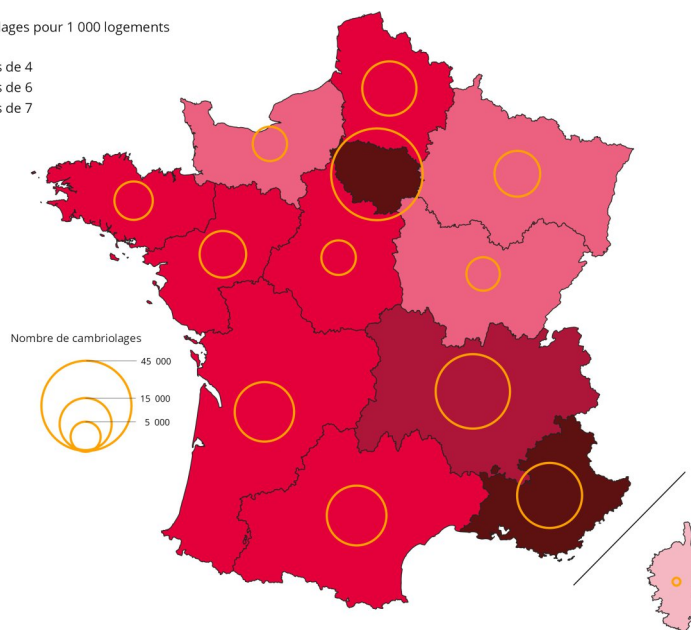
La Bourgogne-Franche-Comté est relativement peu touchée par les cambriolages, avec 3,9 enregistrements pour 1 000 logements contre 5,8 en moyenne en France métropolitaine. C'est la troisième région la moins cambriolée, derrière la Corse et la Normandie ► **figure 1**.

La fréquence des cambriolages varie relativement peu d'un département à l'autre de la région ► **figure 2**. L'Yonne est le département le plus affecté avec 4,8 cambriolages pour 1 000 logements, le Jura et le Territoire

► 1. Nombre et taux de cambriolages de logements enregistrés en 2022 en France métropolitaine

Taux de cambriolages pour 1 000 logements

- inférieur à 2
- de 2 à moins de 4
- de 4 à moins de 6
- de 6 à moins de 7
- 7 et +



Source : SSMSI – base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales / Traitements Insee.

de Belfort, les moins, avec 3,0 ‰.

Plus généralement, les départements à l'ouest de la région apparaissent un peu plus touchés par le cambriolage que ceux situés dans la moitié est. Les **aires d'attraction des**

villes de Dijon et Besançon, qui concentrent un grand nombre de logements et d'habitants, concentrent également de nombreux cambriolages. Ainsi, 15 % des cambriolages sont commis dans l'aire de Dijon et 9 % dans celle de Besançon.

Le nombre de cambriolages de logements a diminué en 6 ans

En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de cambriolages de logements a diminué de 21 % en six ans, davantage qu'au niveau national (-14 %).

Le nombre de cambriolages en France hors Mayotte a surtout diminué en 2020, probablement parce que la crise sanitaire a davantage maintenu la population à son domicile du fait des confinements et de l'essor du télétravail. Il est reparti à la hausse en 2022 alors que les contraintes sanitaires se sont fortement desserrées.

Le nombre de cambriolages est en baisse en 2022 par rapport à 2016 dans pratiquement tous les départements de la région. Il

a davantage baissé dans l'est, particulièrement dans le Doubs (-48 %). La baisse est moins forte dans l'ouest, dans l'Yonne notamment (-9 %). Seule la Nièvre échappe à cette tendance, avec un nombre de cambriolages proche du niveau observé six ans auparavant.

Des résidences secondaires moins ciblées

Certains éléments peuvent expliquer les différences au sein de la région. Les communes dans lesquelles aucun cambriolage n'a été enregistré comportent un parc relativement important de résidences secondaires. Ces dernières, souvent inoccupées, semblent pourtant moins

retenir l'attention des cambrioleurs.

Les communes les plus aisées sont les plus touchées par les cambriolages de logements. Les logements de celles où les habitants ont le plus fort niveau de vie médian, supérieur à 24 000 euros, sont 11 % plus souvent cambriolés que celles dont les habitants sont les plus modestes, là où le niveau de vie médian est inférieur à 19 700 euros.

Ce constat est même plus prononcé dans les territoires les plus densément peuplés de la région. En effet, les logements des communes urbaines denses les plus aisées sont 2,4 fois plus cambriolés que leurs homologues les plus modestes. •

► 2. Nombre et taux de cambriolages en 2022 selon le département de commission en Bourgogne-Franche-Comté

Départements	Nombre de cambriolages	Cambriolages pour 1 000 logements
Côte-d'Or	1 250	4,3
Doubs	874	3,1
Jura	456	3,0
Nièvre	622	4,4
Haute-Saône	409	3,2
Saône-et-Loire	1 405	4,5
Yonne	957	4,8
Territoire de Belfort	223	3,0
Bourgogne-Franche-Comté	6 196	3,9

Source : SSMSI – base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales / Traitements Insee.

► Pour en savoir plus

• **Milin K., Silhol J.**, « Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire », *Insee Focus n°299*, Mai 2023.

• **Milin K.**, « Davantage de cambriolages de logement enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales », *Interstats Analyse n°60*, SSMSI, Mai 2023.

• **Robin E.**, « Les déterminants sociaux, démographiques et économiques de la localisation des cambriolages de logement », *Interstats Analyse n°2*, Juin 2020.

• **Chambaz C., Gallot P.**, « Sécurité et société », *Insee Références*, édition 2021.

► Définitions

Les **cambriolages** sont entendus ici comme les plaintes déposées auprès des forces de l'ordre pour cambriolages ou tentatives de cambriolages, que les faits aient été commis dans une résidence principale ou une résidence secondaire. Les cambriolages sont ici au lieu de commission (celui où les faits ont eu lieu) et non à l'endroit où la plainte a été déposée. Les cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers ne sont pas comptabilisés ici. Il en va de même des destructions et dégradations, qui font l'objet d'un autre type de plainte. Néanmoins, la frontière entre les tentatives de cambriolages et les dégradations de biens est parfois difficile à établir et l'enregistrement de la plainte dans l'une ou l'autre catégorie varie.

Une **aire d'attraction des villes** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

► Le SSMSI

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et le **Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)**.

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police nationale et les unités de gendarmerie rédigent des procédures relatives à des infractions. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte, un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Les cambriolages et tentatives de cambriolages de logements étudiés dans cette publication sont issus de la base statistique communale produite par le SSMSI à partir de ces enregistrements.

Ce communiqué régional s'accompagne de deux publications nationales dans les collections de l'Insee et du SSMSI (cf Pour en savoir plus).